

Webinaire du 18 décembre 2025 – INTERVENTIONS

1. LE PHOTOVOLTAÏQUE EN PACA

ENERCOOP mentionne les contraintes réglementaires liées à l'urbanisme qui pèsent sur le développement des ombrières de parkings, comme les distances à respecter entre installations PV et constructions et entre routes et parkings. Dans ce contexte, ENERCOOP suggère que des dérogations pourraient être accordées pour faciliter les projets.

Concernant les toitures, pour faciliter leur équipement, un dérisquage amont pour les rendre « PV ready » serait un plus. Les collectivités peuvent en effet se lancer dans de telles démarches (cf. AMI foncier dérisqué de la Région Sud).

ENERPLAN relaie la baisse observée sur le PV résidentiel en lien avec la baisse des tarifs de rachat. La même tendance est observée pour les moyennes toitures. Alors que le potentiel au sol se raréfie. ENERPLAN rappelle qu'on attend toujours l'arrêté S25 ou 26 pour les centrales « petit sol » et demande si la DREAL a identifié le potentiel de ces centrales « petit sol » en PACA, question à laquelle la DREAL répond par la négative.

France Renouvelables pointe les disparités observées entre départements dans l'instruction des projets PV sol (doctrines, documents cadres, positions des SDIS...), ce qui complexifie le travail des développeurs. Et considère qu'il est possible de développer des bons projets au sol, réfléchis et non en opportunité foncière. France Renouvelables précise que, sur les fonciers dégradés, il existe souvent des enjeux biodiversité importants, ce qui peut laisser penser qu'il y a un potentiel alors que ce dernier est finalement difficilement mobilisable.

CVE rappelle que le seuil de l'évaluation environnementale pourrait passer à 3 MWc, au lieu de 1 kWc, ce qui serait de nature à faciliter le développement des projets au sol de taille moyenne. La DREAL partage l'intérêt d'une telle évolution réglementaire, notamment au regard des coûts associés aux études faune/ flore. Par ailleurs, les projets de petite et moyenne taille sont globalement plutôt privilégiés par les documents-cadres.

Le Conseil régional rappelle les modalités de son AMI foncier dérisqué à destination des EPCI pour identifier les toitures « PV ready » (dérisquage des toitures, y compris le raccordement). Une vingtaine de collectivités a déjà bénéficié de cet AMI qui propose un financement à hauteur de 70 % si au moins une grappe de toitures est solarisée ; dans le cas contraire, l'AMI propose un financement à hauteur de 50 % des études.

Par ailleurs, le dispositif « Parés pour le solaire » (anciennement « solaire ready ») permet de financer le renforcement de structures, et le désamiantage.

WATTEOS rejoint France Renouvelables sur l'importance de poursuivre le développement du PV au sol et indique que certains fonciers dégradés présentent des enjeux biodiversité élevés alors que certains espaces naturels présentent des enjeux moindres.

2. L'AGRIVOLTAÏSME

Vensolair confirme que les dossiers agrivoltaïques sont compliqués à mener, notamment en ce qui concerne la prise en compte des espèces protégées, avec la question de l'impact de l'activité agricole, d'une part, et de l'installation PV, d'autre part, sur les espèces protégées.

ENERPLAN indique que les méthodes « Palier » de l'ADEME ne font pas consensus parmi les professionnels des ENR, ENERPLAN et SER en tête et alerte sur le risque d'introduire du « supraréglementaire » avec ces méthodes. En effet, ENERPLAN considère que le cadre

réglementaire est déjà suffisamment exigeant et compliqué à mettre en œuvre. Si la méthode « Palier Essentiel » est conforme à la réglementation, la méthode « Palier Progression » est de nature à créer de la confusion.

3. LES TOITURES ET LES OMBRIERES

ENERPLAN confirme que l'évolution du dispositif S21 va freiner la dynamique du PV sur bâtiments et que c'est toute une filière qui risque d'être très durement impactée. Concernant l'autoconsommation collective (ACC), la région PACA accuse un retard certain, (10^e/13 des régions en métropole avec moins de 100 installations en PACA).

ENERPLAN trouve que la position nationale est ambiguë : en effet, l'exonération fiscale pour l'ACC semblait acquise (loi de finances 2025), mais elle est remise en cause en raison de l'utilisation du réseau public.

ENERPLAN indique qu'il serait pertinent de rappeler aux collectivités que l'échéance de l'obligation de solariser leurs parkings est en 2028, presque à mi-mandat pour les élus.

Enfin ENERPLAN constate qu'il y a encore des nouveaux bâtiments construits sans équipements PV

Le SER s'étonne de l'opposition faite dans les présentations du jour entre enjeux environnementaux et projets solaires et rappelle que les projets solaires s'inscrivent dans la préservation des enjeux environnementaux et agricoles.